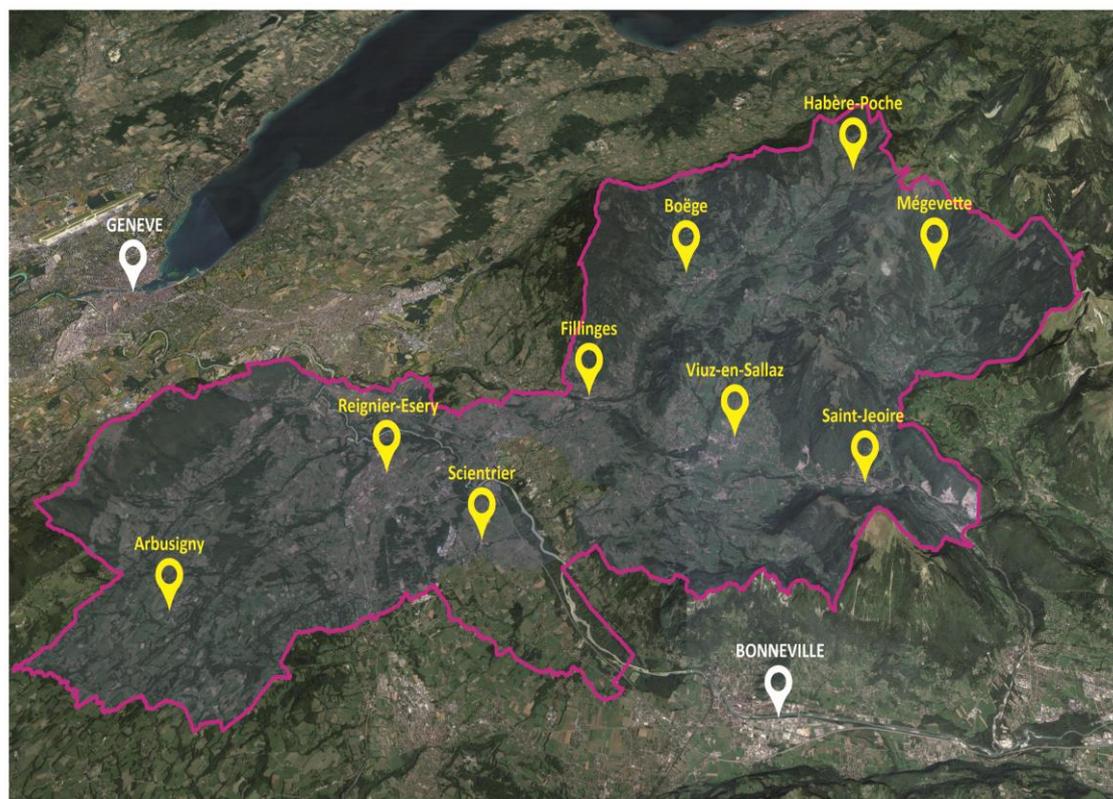


# Rapport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'eau potable



**2021**

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

- |              |   |  |
|--------------|---|--|
| Production   |  | La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine. |
| Transfert    |  | La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.                                       |
| Distribution |  | La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.   |

Il convient dès lors d'effacer les indicateurs ne concernant pas votre service, pour obtenir le contenu obligatoire de votre rapport.

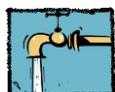
---

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	1
Présentation du territoire desservi .....	1
Mode de gestion du service .....	1
Estimation du nombre d'habitants desservis.....	1
Nombre d'abonnés.....	1
Prélèvement sur les ressources en eau et importation d'eau brute.....	2
Production d'eau potable.....	2
Importation d'eau potable .....	2
Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus .....	3
Autres volumes.....	3
Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours).....	4
Linéaire de réseaux de desserte .....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	5
Modalités de tarification .....	5
Facture d'eau type.....	6
Recettes d'exploitation 2021 (en € HT) .....	6
3. Financement des investissements .....	7
Branchements en plomb .....	7
Montants financiers (en € HT) de la section d'investissement .....	7
État de la dette du service (en €) .....	7
Amortissements .....	7
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	8
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2021 .....	8
4. Indicateurs de performance.....	9
Qualité de l'eau .....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	10
Rendement du réseau de distribution .....	10
Indice linéaire des volumes non comptés.....	11
Indice linéaire de pertes en réseau .....	11
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	11



## Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2020		Nombre d'abonnés au 31/12/2021	
	Domestiques	Autres	Domestiques	Autres
ARBUSIGNY	494	1	494	1
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	731		731	
LA CHAPELLE RAMBAUD	148		148	
FILLINGES	1532	1	1532	1
MONNETIER MORNEX	955		955	
NANGY	547		547	
PERS JUSSY	1263		1263	
REIGNIER	2225	1	2225	1
SCIENTRIER	414		414	
LA MURAZ	509		509	
BOGEVE	666		666	
LA TOUR	414		414	
VIUZ EN SALLAZ	2114		2114	
VILLE EN SALLAZ	401		401	
SAINT JEAN DE THOLOME	573		573	
VILLARD	365		365	
BURDIGNIN	352		352	
HABERE-POCHE	1168		1168	
HABERE-LULLIN	447		447	
SAXEL	221		221	
SAINT-ANDRE	327		327	
BOEGE	756		756	
FAUCIGNY	266		266	
MARCELLAZ	401		401	
PEILLONNEX	617		617	
ONNION	694		694	
MEGEVETTE	334		334	

## Prélèvement sur les ressources en eau



### Secteur Rocailles

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	Etrembières (captage du Pas de l'Echelle)	Oui	718270	60%
2	Forage de Scientrier	Oui	674898	80%
3	Fillinges – La Joux	Oui	221958	60%
4	Fillinges – La Mouille	Oui	426539	60%
5	La Muraz – La Joie	Oui	34130	60%
6	La Muraz – Les Vernes	Oui	16607	60%
7	La Muraz – Chez Donat	Oui	5012	60%
<b>Total Prélevé :</b>			<b>2 097 414</b>	<b>70 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
1	Annemasse Agglo	oui	26 070	
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>2 123 484</b>	<b>80 %</b>

### Secteur du Thy/Risse

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	BOGEVE Maberges Saix Treleman Fargeusaz Plaine-Joux	Oui	<b>100 754</b> 38 810 12 721 13 136 30 993 5094	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 60 %
2	LA TOUR Forage Millet+PACHTOD Grand Bois	Oui	<b>49 330</b> 49 330 0	 60 % 60 %
3	VILLE EN SALLAZ Collonges La place (Distri) La place (Refoulement) Prevriere	Oui	<b>67 963</b> 48 068 16 649 1617 1629	 80 % 80 %
4	VIUZ EN SALLAZ Source Deluge Bediere1 Bediere 2 Vers Chaz La Plagne Buccillon	Oui	<b>276 553</b> 91 282 19 715 7254 128 384 658 29 260	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 80 %

5	SAINT JEAN DE THOLOME Nant d Inee 1 (beroud) Nant d Inee 2 (bovere) Nant d Inee 3 Folliex 1 Folliex 2 Folliex 3	Oui	<b>93 364</b> 38 16 2012 4397 0 59 137 24 002	 80 % 80 % 80 % 80 % 80 % 80 %
6	PEILLONNEX/FAUCIGNY MARCELLAZ Cénoche La Bédière	Oui	<b>173 611</b> 104 965 68 646	 80 % 80 %
7	Onnion Les Poses	Oui	<b>137 912</b> 137 912	 60 %
8	Mégevette Source la Tour Les Fornets	Oui	<b>44 503</b> 41 979 2524	 80 % 80 %
<b>Total Prélevé :</b>			<b>943 990</b>	<b>75 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
		Oui	0	0
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

### Secteur la Vallée Verte

	Ressource : Nature et implantation	Ressource équipée d'un compteur	Volume prélevé durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
1	BOEGE Granges Gaillard Les Chevriers Le Penaz - Vieux Le Penaz- Neuf Le Penaz Village Granges Buttets	Oui	<b>134 867</b> 21 510 3 356 81 954 845 501 26 701	 80 % 60% 80 % 80 % 80 % 80 %
2	BURDIGNIN La Mitaine Chez Card 1 Chez Card 2 Girod	Oui	<b>62 738</b> 4892 19 740 18 512 19 594	 80 % 80% 80% 80% 60%
3	HABERE-LULLIN Bougeailles Le Crys Les Nants chef-lieu Les Nants Torchebise Les Macherets	Oui	<b>61 433</b> 183 21 592 23 558 1296 14 804	 80 % 80 % 80% 80% 80 %
4	HABERE-POCHE Les granges Meynent Les Granges Mamet	Oui	<b>155 140</b> 744 2367	 80 % 60 %

	Ramble Les Arces d'en Haut Les Arces d'en Bas		11 828 5352 134 849	80 % 60 % 60 %
5	SAINT-ANDRE DE BOEGE Source Saint-André	Oui	<b>29 309</b> 29 309	60 %
6	VILLARD Le Tové La Lanche	Oui	<b>83 306</b> 3635 79 671	80 % 80 %
7	SAXEL Les Voirons	Oui	<b>20 689</b> 20 689	80 %
<b>Total Prélevé :</b>			<b>547 482</b>	<b>71 % (Cf. Annexe1)</b>
	Import d'eau brute (service vendeur)	Canalisation équipée d'un compteur	Volume acheté durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	
1		Oui	0	0
<b>Total d'eau brute achetée :</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

### Production d'eau potable



Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution (ce volume est calculé sur une période de 365 jours).

Si le volume produit total diffère du volume prélevé (importation d'eaux brutes et/ou usines de traitement générant des pertes, fuites entre le point de prélèvement et l'ouvrage de production, par exemple), prière d'indiquer le :

**Volume produit :  $V_1 = 3\,588\,886$  m<sup>3</sup>/an**

### Importation d'eau potable



	Fournisseur (Service vendeur)	Volume acheté durant l'exercice 2021 (sur 365 jours - en m <sup>3</sup> )	Indice d'avancement de protection de la ressource <sup>(1)</sup>
<b>Total d'eau potable achetée : <math>V_2</math></b>		<b>26 070</b>	<b>80 %</b>

<sup>(1)</sup> cf. L'indice global du service au chapitre 4 : Indicateurs de performance.

## Volumes comptabilisés aux abonnés, exportés et volumes vendus



Acheteurs	Volumes comptabilisés durant <b>l'exercice</b> 2020 (en m <sup>3</sup> ) <sup>(1)</sup>	Volumes comptabilisés ramenés sur une <b>période de 365 jours</b> - 2021 (en m <sup>3</sup> ) <sup>(2)</sup>
Abonnés domestiques	2 426 816	2 379 094
Autres abonnés	227 412	275 881
<b>Total comptabilisé aux abonnés : V<sub>7</sub></b>	2 654 228	2 654 975
<u>Dont</u> volumes ayant fait l'objet de dégrèvements (fuites,...) : <b>D</b>		
<u>Dont</u> volumes non-facturés : <b>NF</b>		
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub></b> <sup>(3)</sup>	225 200	214 229
Dont Service de :		
Annemasse Agglomération	148 133	160 899
Commune de Cornier	2 891	2 740
CC Pays de Cruseilles	25 201	14 747
Régie des eaux de Bonneville	21 489	18 057
Régie des eaux de la filière	0	0
SUEZ	27 486	17 786
<b>Total vendu (facturé) : V<sub>7</sub> - D - NF + V<sub>3</sub></b>	2 879 428	2 869 204

<sup>(1)</sup> Volumes issus de la relève des compteurs abonnés et d'exportation vers d'autres services d'eau potable

<sup>(2)</sup> Volumes calculés à partir des volumes comptabilisés et exportés durant l'exercice et de la durée écoulée entre les relèves de compteurs

<sup>(3)</sup> Dans le cas où le service vend de l'eau potable à d'autres services d'eau potable

## Autres volumes



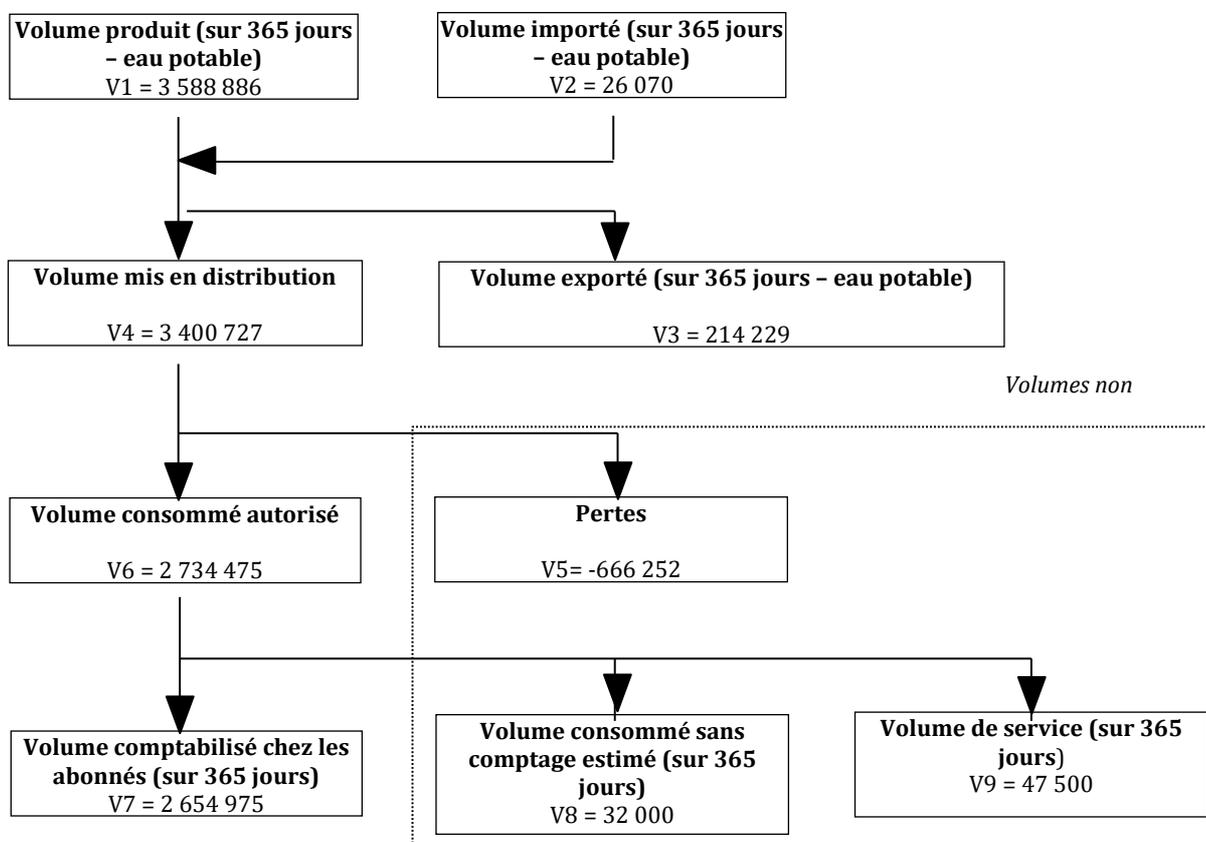
	2021
Volume de service V <sub>9</sub> <sup>(1)</sup>	47 500
Volume consommé non compté V <sub>8</sub> <sup>(2)</sup>	32 000

## Récapitulatif des différents volumes (sur 365 jours)



Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-675 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- $V_2$  ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- $V_3$  ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_6 - V_4$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (Résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés ramené sur 365 jours)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



## Linéaire de réseaux de desserte

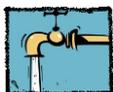


Le linéaire de réseau de desserte s'entend comme la longueur des canalisations situées entre les unités de potabilisation (à défaut les réservoirs) et les points de raccordement des branchements des abonnés (branchements non compris) ou des unités de potabilisation jusqu'aux points de livraison d'eau en gros.

Le linéaire du réseau de desserte (hors branchements) du service public d'eau potable est de 770 kilomètres au 31/12/2021.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### Modalités de tarification



Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2020		Au 01/01/2021	
<b>Part de la collectivité</b>					
Frais d'accès au service	(Facultatif)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> Y compris location du compteur	30.30 €		33 €	
Part proportionnelle	Tranche 1 : 0 à ..... m <sup>3</sup>	1,73 €/m <sup>3</sup>		1.81€/m <sup>3</sup>	
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	Oui	Non	Oui	Non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,08 €/m <sup>3</sup>		0.08 €/m <sup>3</sup>	
	Pollution domestique	0,27 €/m <sup>3</sup>		0.28 €/m <sup>3</sup>	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

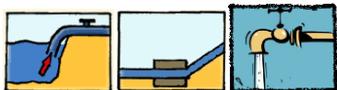
### Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup> :

Tarifs			Au 01/01/2021 en €
Collectivité	Part fixe		33
	Part proportionnelle	Tranche 1	217,20
		Tranche 2	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			9,60
Redevance de pollution domestique			33,60
TVA si service assujetti (5,5%)			16,14
<b>Total</b>			<b>309,54</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup></b>			<b>2,58</b>

## Recettes d'exploitation 2021 (en € HT)



	En 2021
	Collectivité
Vente d'eau aux abonnés (parts fixe et variable – avec redevances)	<b>5 124 134,61</b>
Autres prestations auprès des abonnés	<b>94 635,60</b>
Amortissements des subventions	<b>324 961 ,27</b>
Travaux en régie	<b>155 805</b>
Autres produits	<b>207 550,76</b>

### 3. Financement des investissements

#### Montants financiers (en € HT) de la section d'investissement



Montants des travaux réalisés en 2021	<b>2 950 886,70</b>
Montants des subventions	<b>1 746 106,92</b>
Montants des contributions du budget <u>pour ces travaux</u>	<b>1 204 779,78</b>

#### État de la dette du service (en €)

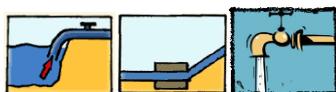


L'état de la dette au 31 décembre 2021 :

ORGANISME	Mt de la dette	PART
<i>Crédit Agricole des Savoie</i>	1 003 317,87	5.60%
<i>Caisse d'Epargne</i>	9 668 899,03	53.92%
<i>Crédit Foncier</i>	1 415 111,52	7.86%
<i>Agence de L'eau</i>	184 928,80	1.03%
<i>Sfil</i>	831 128,70	4.63%
<i>La banque Postal</i>	1 921 720 97	10.72%
<i>Crédit Mutuel</i>	148 104,90	0.84%
<i>Caisse des Dépôts et Consignations</i>	2 691 125,63	15.0%
<i>Société Général</i>	72 296,70	0.4%
<b>TOTAL.....</b>	<b>17 936 634,12</b>	<b>100%</b>

L'annuité 2021 s'est élevée à

Remboursement en capital	1 494 934,06
Intérêts et frais	550 020,26
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 044 384,32</b>



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **2 241 572,70 €**

## 4. Indicateurs de performance

### Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ex-DDASS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}) \times 100}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}}$$

Analyses ...	Prélèvements réalisés	Prélèvements non-conformes	Taux de conformité
... microbiologiques	407	13	96,8 %
... physico-chimiques	407	0	100 %

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

**En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource (cf. indicateurs élémentaires au chapitre 1 : Caractérisation technique du service – prélèvement sur les ressources et importation d'eaux). Une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.**

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **72.2%**.

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



(p103.2B)

PARTIE A : Plan des réseaux **15/15 points**

PARTIE B : Inventaire des réseaux **25/30 points**

PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux **60/75 points**

	Au 31/12/2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	100/120

## Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{(V_6 + V_3) \times 100}{V_1 + V_2}$$

A titre indicatif, de nombreux services ayant la compétence de distribution d'eau aux abonnés suivent également l'évolution de leur rendement primaire (non exigé par le décret), dont la formule est :

$$\frac{V_7 \times 100}{V_4}$$

	Au 31/12/2021
Rendement	81.6%
Rendement primaire	78.1%

## Indice linéaire des volumes non comptés



(p105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non-comptés se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2021
Indice linéaire des volumes non-comptés	2.65

## Indice linéaire de pertes en réseau



(p106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}}$$

	Au 31/12/2021
Indice linéaire de pertes en réseau	2.37

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



(p107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau de desserte renouvelé par la longueur du réseau de desserte. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements ni les extensions de réseau. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2017	2018	2019	2020	2021
5	5	10	7	11

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_{2017} + L_{2016} + L_{2015} + L_{2014} + L_{2013}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte en km}} \times 100 = 1\%$$

## 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

Codification	Indicateurs	Au 31/12/2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	<b>45676</b>
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>309,54 €</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	<b>5 jours à compter de la réception de la demande de branchement</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<b>96.8%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	<b>100%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	<b>100 points/120</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	<b>81,6%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	<b>2.65</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	<b>2.37</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	<b>1 %</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	<b>72.2 %</b>

# ANNEXE 1

---

# INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

## 2021

### SIE DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Nom du captage	Débit (m3/j)	Travaux réalisés (Oui/Non)	Avis géologue Date	D.U.P. Date	Indice
BOEGE-CABOUSSE	130	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-CHEVRIERS	15	N	20/10/1985	16/11/1996	60%
BOEGE-CHEZ BOCHATON	80	O	18/07/1991	16/11/1996	80%
BOEGE-CHEZ RUFFIEUX	40	O	25/08/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-GRANGE BUTTET	260	O	27/05/2006	25/10/2016	80%
BOEGE-GRANGES GAILLARD	70	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-LA VEURSAZ	40	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOEGE-PIERRE A CURTET	10	O	20/10/1985	16/11/1996	80%
BOGEVE-FARGUEUSAZ-MOUILLE	70	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- LA BIOLLAZ	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- LES SAIX	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- MABERGES	130	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BOGEVE- PLAINE JOUX	8	N	20/01/2005	26/07/2010	60%
BOGEVE- TRELEMAN	9	O	13/08/1995	06/02/2001	80%
BURDIGNIN-CARRAZ	80	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIGNIN-GIROD	40	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIGNIN-MITAINÉ	8	O	13/08/1998	04/04/2005	80%
BURDIGNIN-PESSE	10	N	13/08/1998	04/04/2005	60%
BURDIGNIN-TATAZ	40	N	13/08/1998	04/04/2005	60%
FILLINGES- LA JOUX	190	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
FILLINGES - LA MOUILLE (RUPPES)	60	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
FILLINGES - LA RUPPE	10	N	20/03/1984	23/01/1996	60%
HABERE LULLIN-BOUGEAILLES	15	O	06/09/1999	23/11/2006	80%
HABERE LULLIN-MACHERETS	65	O	06/09/1999	23/11/2006	80%
HABERE LULLIN- NOYER	35	O	06/09/1999	23/11/2006	80%

HABERE POCHE-LES ARCES	1500	N	30/04/2005	17/07/2012	60%
HABERE POCHE-LES GRANGES (FRASTAZ)	10	O	15/01/1983	18/11/1988	80%
HABERE POCHE-LES GRANGES MAMET	240	N	26/07/1985	17/07/2012	60%
HABERE POCHE-RAMBLE	16	O	25/08/1983	18/11/1988	80%
LA MURAZ - CHEZ DONAT	15	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA MURAZ - LA JOIE	60	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA MURAZ - LES VERNES	25	N	29/08/1983	23/01/1996	60%
LA TOUR- FORAGE DE CHEZ MILLET	200	O	12/05/2004	02/04/2009	80%
LA TOUR - PACTHOD	90	O	02/02/2000	02/04/2009	80%
MEGEVETTE-LE CREUX (LE CRÉT)	60	O	19/08/1991	21/07/1999	80%
MEGEVETTE-LES FORNETS	30	O	29/09/1996	21/07/1999	80%
MEGEVETTE-LES MOUILLETES (LE TOUR)	60	O	19/08/1991	21/07/1999	80%
ONNION-LES POSES	490	N	08/07/1996	30/06/2008	60%
PAS DE L'ECELLE	1500	N	24/03/1979	16/12/1987	60%
PEILLONNEX- PRE DU MOULIN CENOCHÉ	300	O	10/01/1989	14/11/1991	80%
SAINT ANDRE-GRANDE MOUILLE	50	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINT ANDRE-LA BIOLLE	30	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINT ANDRE-LE PLANET	50	N	02/11/2000	03/10/2012	60%
SAINT ANDRE-LES ECULEES	40	N	16/08/1977	23/03/1981	60%
SAXEL-LE GRAND COUDE	40	O	08/07/1998	18/07/2006	80%
SAXEL-MOYE CAVE	40	O	08/07/1998	18/07/2006	80%
SCIENTRIER	2165	O	07/06/2009	23/01/1996	80%
ST JEAN- FOLLIEUX	90	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEAN- LE CREUX	20	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEAN- NANT D'INÉ	90	O	24/11/1998	16/05/2013	80%
ST JEOIRE- CORMAND (LES MOUILLES)	5	O	22/06/1994	20/04/1998	80%
ST JEOIRE- LES SALLES	925	O	22/06/1994	20/04/1998	80%
VILLARD-LA GLAPPAZ	330	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLARD_ LES ERVINES	60	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLARD-LE TOVÉ	56	O	20/01/1980	15/03/1982	80%
VILLE EN SALLAZ_ LA PLACE (CHAPPE)	150	O	05/08/1994	04/07/1997	80%
VILLE EN SALLAZ_ LES PREVIERES	90	O	02/06/1994	05/03/2010	80%
VIUZ EN SALLAZ_ BUCILLON	40	O	12/08/1992	15/10/2009	80%
VIUZ EN SALLAZ_ DELUGE	360	O	20/01/1979	15/10/2009	80%

## INDICATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau  
et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

### 2021

#### SIE DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle  
sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les  
paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Total	407	13	407	0
Taux de conformité	96,8 %		100,0 %	